



## 1. EDITORIAL

Depuis plusieurs années, l'EEP « Centre de la Ferme » traverse des périodes de forte activité, est reconnu, puis doit faire face à de nombreuses critiques, canaliser une mauvaise réputation qui, peu à peu, a largement contribué à méconnaître toutes les tentatives de l'ensemble des salariés de faire reconnaître le travail conduit. L'année 2023 n'échappe pas à cette image et a, de plus, été marquée par de nombreux événements qui ont impacté tant les mineurs confiés que les salariés. Ainsi, le départ de la Directrice en poste depuis plusieurs années, suivi de ceux des trois cadres intermédiaires, puis la nomination d'un nouveau Directeur qui est rapidement parti, l'arrivée d'une nouvelle Directrice et enfin les nombreuses absences, très longues, d'une partie du personnel ont largement contribué à une très grande incertitude et à un fort sentiment d'insécurité des mineurs, qui n'ont pas manqué de le manifester au travers de comportements difficiles, rendant de surcroît leur accompagnement plus complexe.

Par ailleurs, au regard de cette situation, l'établissement a dû faire appel à un très grand nombre de professionnel(le)s intérimaires pour pallier les absences des salarié(e)s depuis le mois d'août, complexifiant de fait l'accompagnement des mineurs, contraints de s'adapter au fil des jours aux uns et aux autres, quand bien même les adultes présents ont tenté de répondre au mieux à leurs besoins.

Nous retiendrons aussi des conditions d'accueil, au plan architectural, qui se sont encore dégradées et qui ont constitué des obstacles importants, tant pour les mineurs que pour les adultes, et qui ont indéniablement impacté le climat relationnel et social.

Pour autant, et au-delà de cette situation critique, il nous faut souligner l'avancée du projet de transformation de l'établissement en MECS, enjeu majeur pour les prochaines années.

## 2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

### L'ACTIVITE

L'EEP « Centre de la Ferme » compte deux services :

- Une unité d'hébergement qui a une capacité d'accueil de 40 mineurs (+ 2 d'accueil d'urgence) âgés de 8 à 18 ans dont le développement affectif, social, scolaire et professionnel est compromis.
- Une unité d'Accompagnement Parental et d'Accueil de Jour (APAJ) qui a une capacité de 25 places pour des mineur(e)s âgé(e)s de 8 à 18 ans.

Ces enfants et adolescents sont confiés à l'établissement :

- Par le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Par des Magistrats pour Enfants,
- Sur réquisition du Procureur dans le cadre de l'accueil d'urgence.

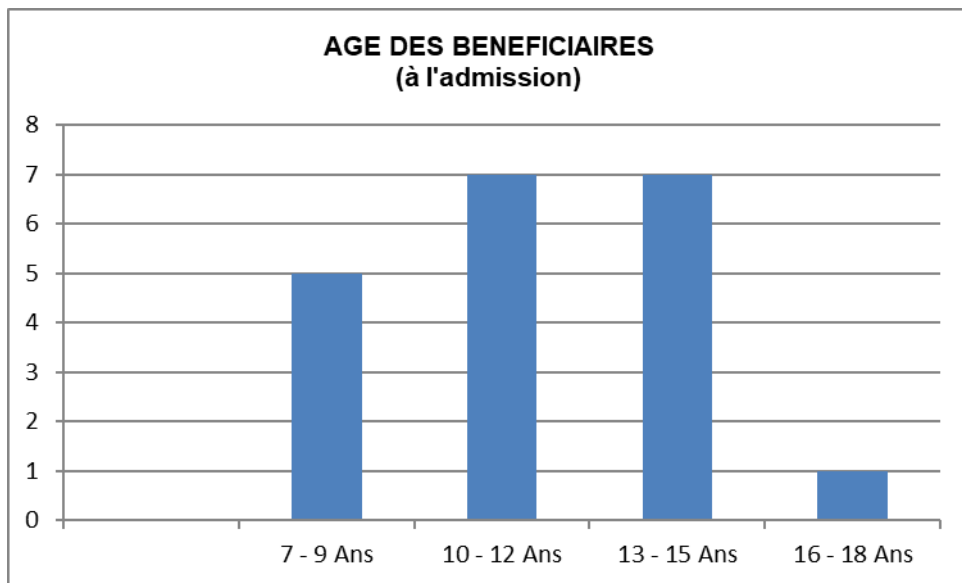
L'accueil et la prise en charge de l'enfant et de sa famille à l'EEP reposent sur quelques principes fondamentaux :

- Le respect de la personne,
- La primauté de la parole,
- Le parcours du jeune et la continuité de l'accompagnement,
- La cohérence éducative.

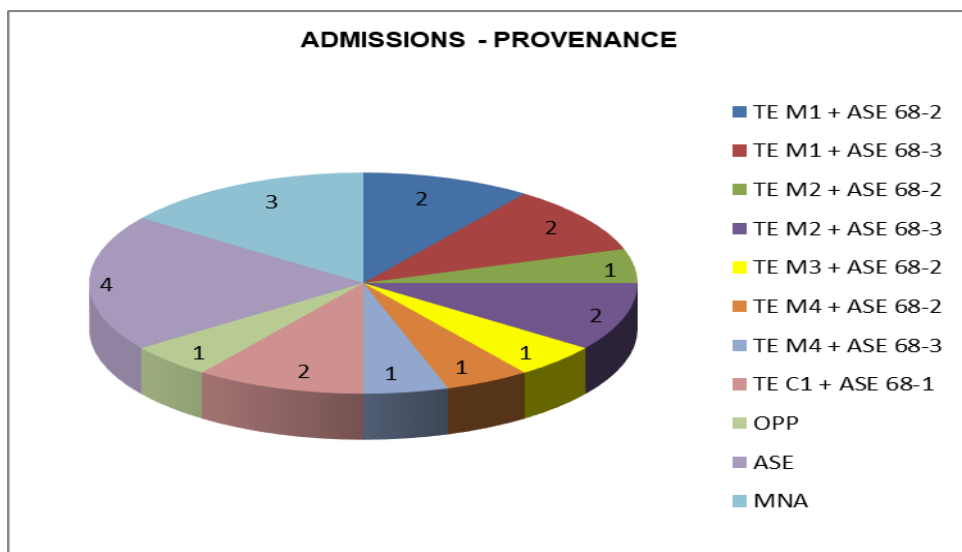
	2021	2022	2023
AGREMENT*	42	42	42
JOURNEES PREVISIONNELLES	13 572	13 572	13 572
JOURNEES REALISEES	10 506	11 551	12 560
ECARTS	-3 066	-2 021	-1 012
EFFECTIF AU 31 DEC	33	32	34
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	77,00%	85,00%	92,00%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	56	47	54

TAUX D'OCCUPATION	81%	89%	97%
-------------------	-----	-----	-----

Malgré les difficultés liées aux absences et aux différents événements, l'activité réalisée est plus importante que celle de l'année 2022, sachant que l'établissement a aussi dû revisiter pour le dernier trimestre la capacité d'accueil, en accord avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, au regard des absences qui empêchaient, en partie, de répondre aux nombreuses sollicitations.

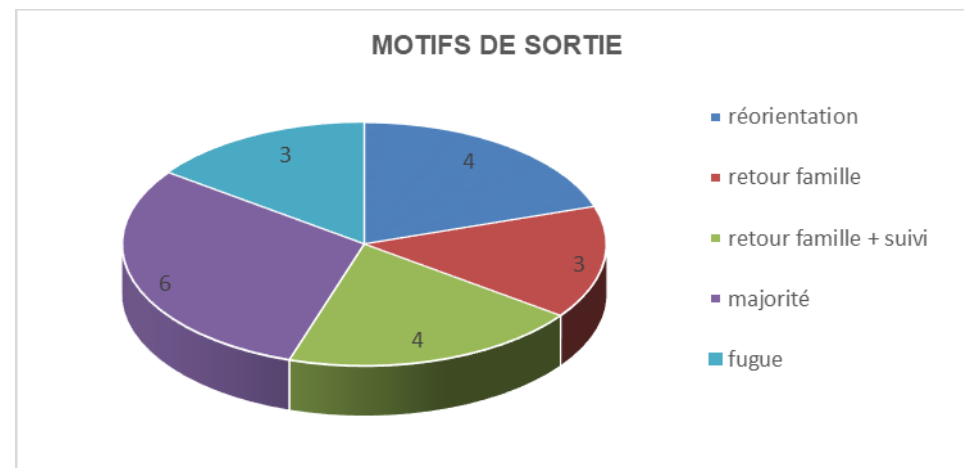


### MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

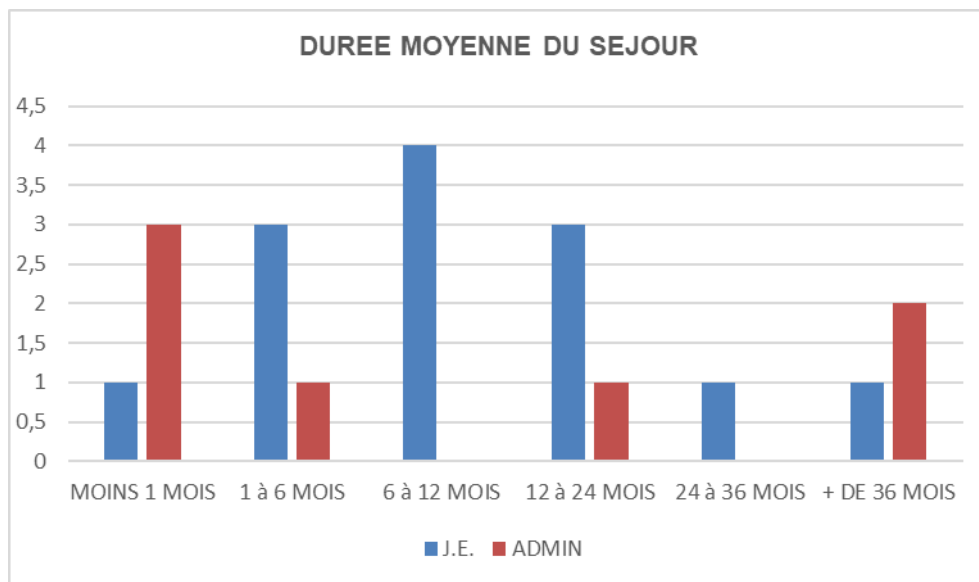


En ce qui concerne les âges d'admission des mineurs, notons que si l'établissement reste sur des accueils de pré-adolescents/adolescents, le nombre d'enfants de moins de 10 ans présente une augmentation qu'il nous faut mettre en lien avec les situations parentales et sociales qui semblent se dégrader au fil des années. Par ailleurs, sur les 20 mineurs accueillis, 3 étaient des Mineurs Non Accompagnés, laissant percevoir les urgences pour certains à quitter leur pays pour tenter de gagner une terre plus sûre.

Enfin, le nombre d'accueils contractualisés, au nombre de 4 situations, peut laisser penser que malgré une réelle volonté de permettre aux parents de convenir du placement, cette logique reste à la marge et indique, sans doute aussi, les situations précaires et parfois très abimées qui obligent à judiciaire.



En ce qui concerne les sorties, elles aussi au nombre de 20 mineurs, les retours en famille, au nombre de 7 situations, viennent aussi indiquer la difficulté à envisager ces orientations au regard des difficultés, des fragilités des familles ou des éléments constitutifs du placement qui restent suffisamment complexes pour veiller aux conditions de retour. En cela, ici encore, les situations sont sans doute plus insécures et obligent à une grande vigilance. Malgré tout, les durées de placement restent dans des durées de 1 à 2 ans, temps qui semble nécessaire pour stabiliser et envisager peu à peu un retour en famille, parfois à l'appui d'un autre dispositif qui peut offrir un étayage important, le placement ne devant pas être une finalité, mais rester comme un temps de passage.



### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### 3.1 Vie de l'établissement

Comme indiqué dans l'éditorial, l'année 2023 est une année difficile pour l'ensemble des acteurs, mineurs et professionnels. S'il s'est agi de poursuivre les investigations quant à la situation critique, il n'en demeure pas moins qu'il a fallu faire valoir auprès des instances financières et de contrôle que la situation devait faire l'objet d'une attention particulière de la part de tous.

En considérant que le départ de l'ensemble de l'équipe de direction au milieu de l'été a sans doute été le moment de basculement qui a généré de l'insécurité, une nouvelle fois, la seconde partie de l'année a été marquée par des absences massives, à l'origine d'une organisation fragile dont les mineurs ont eux aussi subi les conséquences.

Néanmoins, au fil de l'année, 7 séjours ont été organisés par les équipes, les professionnels présents ont tenté d'agir au mieux, d'accueillir avec attention les mineurs et aussi de répondre aux besoins de partenariats avec les collèges, lycées et autres organismes, notamment de soins.



Loin d'être suffisant, nous avons déposé un projet d'organisation provisoire en fin d'année, dans l'attente de la construction de la MECS, qui ne sera pas en fonctionnement immédiatement.

#### 3.2. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Compte tenu du turn-over et des mouvements du personnel, l'accompagnement des enfants et des adolescents dans leurs parcours singuliers a parfois été complexe à mettre en place ou à être inscrit dans une logique de continuité.

Ainsi, les partenariats avec les établissements, tels que les ITEP, ont parfois été hachés et ont obligé à rester vigilants afin que les relations puissent à nouveau se construire dans l'intérêt des mineurs confiés.

Avec les écoles de la ville de RIEDISHEIM, et dans cette logique de développement de la cohérence des parcours des mineurs souvent en difficulté sur le plan des acquisitions, il a parfois aussi été complexe de trouver les bonnes articulations entre les temps de scolarisation dans le milieu ordinaire, les temps de prise en compte dans des structures spécialisées et les temps d'accompagnement par les équipes du « Centre de la Ferme ».

Notons aussi qu'il nous a fallu veiller aux relations et aux articulations avec les services de l'ASE et les Magistrats afin que les parcours de chacun restent une priorité. En cela, la situation de l'établissement a fait l'objet d'une réelle considération et les conditions d'accueil prises en compte dans la seconde partie de l'année.

### 3.3. Focale sur l'action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Force est de constater que les mineurs accueillis obligent à une forte mobilisation autour de la santé, la symptomatologie des nombreux garçons étant une préoccupation qui se doit d'être rattachée à leur parcours de vie et à la situation de l'établissement. Sans doute fortement impactés par les multiples changements, les départs, les absences, les arrivées de nouveaux professionnels, les mineurs n'ont pas toujours pu bénéficier de toute l'attention dont ils auraient eu besoin, tant pour se construire, progresser ou préparer leur devenir, que sur le plan de l'accompagnement, et, pour les plus petits, dans leur ouverture au monde. De ce constat, nous retenons, de fait, un plus grand nombre de consultations médicales dans un contexte de surcharge mais aussi un besoin croissant d'éclairages par les services de pédopsychiatrie, notamment du service EQUINOXE, qui est un partenaire indispensable aux éducateurs pour mieux comprendre et accompagner.

### 3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Au regard de la situation architecturale de l'établissement, du projet de transformation en cours, mais de son ouverture à un horizon plus ou moins long, deux priorités ont été retenues :

- Offrir des conditions d'accueil décentes aux mineurs confiés,
- Réfléchir aux organisations de travail qui permettent aux salariés de mener leurs missions dans des conditions correctes, et où ils puissent réellement accompagner les mineurs.

Si le travail autour des conditions d'accueil était en cours à la fin de l'année et faisait l'objet de propositions aux financeurs, la question autour des conditions d'organisation apparaissait plus complexe à construire, et ce au regard de la crise du secteur social et des attendus de l'ASE.

Aussi, il nous faudra poursuivre la réflexion et être force de proposition pour, d'une part, répondre aux besoins des mineurs et aux attentes des familles et, d'autre part, construire des conditions d'exercice professionnel plus satisfaisantes.

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

### Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

Compte tenu de la situation de l'établissement, des priorités à faire valoir et des attentes nombreuses, tant des salariés que des instances extérieures, l'année 2023 a principalement été une année de gestion des aléas, des événements complexes et, pour partie, inattendus.

Néanmoins, nous n'avons pas perdu pas de vue que la transformation de l'établissement en MECS devra se préparer avec les équipes dans les prochains mois et, en cela aussi, la mise en place de nouveaux outils, la réflexion autour des modalités d'accompagnements ainsi que la question de la bientraitance seront des enjeux importants et constitueront le fil de la mise en œuvre du projet de service.

## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

### CDI

#### Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

	2021	2022
	44,25	45,61

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)							
	TOTAL	Encadre- ment*	Adminis- tratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	37,61	2,00	2,55	20,00	1,49	0,00	11,57
CDD remplacement	7,00			4,00			3,00
Contrats aidés	1,00			1,00			

Comme de nombreuses structures d'accueil de la Protection de l'Enfance, le « Centre de la Ferme » ne fait pas exception aux nombreuses difficultés de recrutement et de maintien des salariés dans leur poste. Marqué par les départs ou les absences longues, le recrutement de nouveaux professionnels est depuis en berne et oblige la structure à faire appel à des salariés intérimaires pour pallier les besoins de continuité. Ainsi, à la fin de l'année 2023, plus de 50 % des temps de travail auprès des mineurs (éducateurs et surveillants de nuit) étaient assurés par ces salariés intérimaires. Notons aussi que le poste de psychologue était toujours vacant au mois de décembre et que les postes de remplacements des éducateurs restaient eux aussi vacants. De fait, nous nous permettons de penser que si le secteur est impacté de plein fouet par la désertification des candidatures, la situation singulière du « Centre de la Ferme » complexifie le recrutement, même si nous recherchons aussi des modalités de formation qui puissent convenir à certains salariés en poste pour leur permettre une qualification.

Il nous faudra donc faire preuve, dans les prochains mois, là encore, de ténacité et d'attractivité pour permettre aux mineurs de s'appuyer sur des salariés présents et attentifs.

## 6. CONCLUSION

L'année 2023 s'est achevée dans un contexte de grande inquiétude et de recherche de compréhension sur les raisons des absences massives des salariés et des difficultés de recrutement.

Souhaitant permettre à chacun de s'exprimer sur ces questions, les deux psychologues du travail, rattachés à la Direction Générale, ont démarré une enquête auprès de l'ensemble des salariés de l'établissement afin de mieux cerner les enjeux, les besoins, les attentes.

C'est aussi à partir de ces éléments, qui seront détaillés au début de l'année 2024, que chacun de sa place pourra travailler et participer au devenir de l'établissement, à court et moyen terme, et avant la transformation en MECS.

Sans cet engagement de chacun, cette volonté également de veiller aux plus démunis, qui sont aussi de plus en plus abimés et loin des réalités d'une société défaillante, il sera difficile de renouer avec les missions de l'établissement.

A cet endroit, il apparaît juste de remercier celles et ceux qui, malgré un climat d'incertitude, de confusion, de difficultés croissantes, se sont mobilisés, ont accepté d'œuvrer auprès des enfants et sont encore, à ce jour, présents.

C'est avec ces professionnels et leur engagement que l'établissement pourra retrouver une forme de continuité et de sérénité, dont les mineurs et leurs familles seront les premiers à en profiter.